

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance du 1^{er} avril 2008, les règlements suivants :

RCA08 22010

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (RCA07 22004) AFIN D'Y INCLURE LES TARIFS APPLICABLES AU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX FINS D'INSTALLATION DE CAFÉS-TERRASSES SUR LE BOULEVARD MONK

RCA08 22011

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., CHAPITRE C-4.1) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT

RCA08 22012

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 6 avril 2008.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431